ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 22812

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences du vaccin Genhevac contre l'hépatite B, utilisé pour vacciner plus de 27 millions de personnes en France. En effet, il est constaté que l'hydroxyde d'alumine contenu dans ce vaccin provoque la myofasciite à macrophages, maladie orpheline dont on ne guérit pas. Elle lui demande quelles dispositions son ministère compte prendre par rapport à cette situation qui touche actuellement plus de 450 personnes dans notre pays.

Texte de la réponse

En l'état actuel des connaissances, la myofasciite à macrophages est une lésion histologique de découverte encore récente. Les premières investigations réalisées par l'Institut de veille sanitaire ont évoqué l'hypothèse d'un lien avec la présence de sels d'aluminium utilisés comme adjuvants vaccinaux, cependant, elles ne permettent pas de conclure quant à l'existence d'un lien entre la lésion histologique et les symptômes, variables et peu spécifiques, que présentent des personnes porteuses de cette lésion. Le diagnostic clinique en est donc rendu particulièrement difficile et incertain. C'est la raison pour laquelle plusieurs approches ont été développées. D'une part, des recherches biologiques ont été entreprises, notamment par les chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et du Commissariat à l'énergie atomique, afin d'explorer les mécanismes qui pourraient expliquer l'apparition de cette lésion. D'autre part, une nouvelle enquête épidémiologique a été initiée par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSaPS), dans le cadre de la pharmacovigilance, dont les résultats sont attendus dans le courant de l'année 2003. Sans attendre l'ensemble de ces résultats, une information des organismes sociaux et de reconnaissance du handicap a été réalisée pour faire connaître les spécificités de la myofasciite à macrophages, tout en tenant compte des incertitudes scientifiques persistantes, dans le but de faciliter la prise en charge des personnes porteuses de cette lésion. La publication de résultats scientifiques contributifs établissant l'existence d'un lien entre cette lésion et les tableaux cliniques observés, qui apporterait à cette entité un statut nosologique de maladie, ferait bien entendu l'objet d'une information spécifique du corps médical et des organismes sociaux et de reconnaissance du handicap, afin d'améliorer la prise en charge de ces malades.

Données clés

Auteur : Mme Sylvie Andrieux
Circonscription : Bouches-du-Rhône (7e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22812
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE22812

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5962
Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7180